

GT négociations « sociales » du 14 avril 2022

Nos questions, nos remarques

Solidaires rappelle que les négociations en cours, pour être sociales, doivent conjuguer équilibre et équité, ce qui n'est pas le cas du projet sur la table actuellement. De plus, elles doivent inclure une véritable revalorisation salariale pour l'ensemble des personnels notamment par une augmentation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT). Il est à noter que l'IMT est prise en compte dans le calcul de la pension, ce qui n'est pas le cas des ACF par exemple

Avec notre fédération, Solidaires Finances, nous portons, entre autre, une revalorisation de l'IMT à 200 € pour l'ensemble des personnels de Bercy et à tout le moins un alignement de cette indemnité sur le taux actuellement en vigueur à la DGFIP et qui vient d'être attribué à nos collègues de la DGDDI.

Globalement il est nécessaire de faire un lexique des termes employés. Notamment concernant le terme rémunération qui est employé avec des acceptions différentes sur les documents. Parfois pour indiquer l'ensemble des rémunérations perçues (primes + traitement) et d'autres fois pour une partie seulement de la rémunération principale ou de l'indemnitaire.

Transfert IFDD - ACF

Le tableau devient assez illisible au vu du nombre de colonnes du dernier tableau. Un seul tableau qui reprendrait les propositions induites par ce transfert rendrait les choses plus claires notamment pour nos collègues.

Au vu des dernières propositions, **Solidaires** demande que le barème des primes respecte une progressivité de grade à grade et d'échelon à échelon.

Stagiaires

Pour **Solidaires CCRF & SCL** les propositions faites n'apportent aucune ou très peu d'amélioration au régime indemnitaire existant pour les stagiaires. Notre demande était de faire bénéficier celles et ceux qui sont bien souvent nos plus jeunes collègues et qui débutent leur vie professionnelle d'un plus qui ne figure pas dans votre projet.

D'autre part votre projet n'envisage à aucun moment les primes qui pourraient être attribuées aux Contrôleurs. Certes aujourd'hui vous avez décidé de ne plus recruter en catégorie B, mais nous pratiquons l'administration depuis bien longtemps pour savoir que ce qui n'est plus d'actualité à un instant peut le redevenir très vite. Solidaires souhaite donc que cet oubli soit réparé et le tableau fasse apparaître les barèmes A et B.

Solidaires, demande que les stagiaires perçoivent les primes attribuées aux titulaires sur le modèle de ce qui se fait au SCL. L'ensemble des stagiaires est classé (reclassé) dans un échelon lors de sa nomination en tant que stagiaire. Il-Elle perçoit alors les primes correspondant à son échelon sur le même principe que l'ensemble des agent·es DGCCRF.

Cette proposition aurait également le mérite d'une simplification, d'un régime unique, et d'une uniformisation du système avec celui en vigueur au SCL.

Le seul point à clarifier est le versement de la Prime de Rendement (PR) aux collègues qui ne relèvent pas, avant ou au début du stage, des ministères économiques et financiers et donc du bénéfice de cette prime tel que prévu par le texte de 1945. Il nous semble toutefois que cela pourrait être résolu par leur appartenance, même en tant que stagiaire au MEFR.

Projet d'accord

Intro et signatures en fin de document

Pour Solidaires, corriger « SLC » en « SCL » et mettre Secrétaire Général au pluriel.

Article 1

Ajouter comme cela est fait dans l'article 9, « puis CSA » après CTPM.

Article 2

Solidaires a de fortes craintes sur les budgets et les temps de remboursement par les SGCD qui sont dépassés sur quasi tous les sujets. Est-il possible que ce soit la DG qui rembourse directement ces frais de déplacement ?

Solidaires note, au sujet des SGCD, que nombreuses et nombreux sont nos collègues pour lequel-les les indemnités télétravail n'ont pas encore été payées car leur SGC n'ont pas transmis les données à la CCRF. Il en va de même pour la prime mobilité durable.

D'autre part, les termes « droit commun », au-delà du fait que l'IFDD relève aussi d'un texte, n'apporte strictement aucune plus-value au document.

Article 3

Le dispositif tel qu'il est actuellement conçu conduit à mettre en place 2 types de garantie de rémunération comme cela est décrit dans les 2 paragraphes de cet article.

Solidaires s'interroge sur l'iniquité du dispositif d'ensemble qui va conduire certain-es collègues à percevoir une augmentation substantielle de leur rémunération globale (ce qui va dans le sens des revendications de **Solidaires**) tandis que d'autres ne percevront rien. Autant dire que la motivation de ces derniers va être inversement proportionnelle à leur augmentation de pouvoir d'achat... **C'est pourquoi Solidaires revendique, à nouveau, un alignement par le haut des régimes indemnitaires et non pas vers le moins disant.**

Article 4

Solidaires demande que cette prime exceptionnelle, comme son nom l'indique, **ne soit pas proratisée. Elle permettrait entre autre de réduire les écarts de rémunération F / H** que nous relevons dans le Rapport Social Unique.

Solidaires demande que ce versement exceptionnel soit plus important pour les C que pour les B et A, et plus important pour les B que pour les A.

Solidaires demande que cette prime soit versée à toutes celles et tous ceux qui étaient présents à la DGCCRF à la date du 1^{er} janvier 2022, stagiaires y compris. En effet, ce protocole étant au titre de l'année 2022 il nous apparaît normal qu'il s'applique ainsi.

De plus nous nous interrogeons sur le paiement de cette indemnité sur les paies du mois de juin ce qui conduirait à acter aujourd'hui de son montant alors même que rien n'est bouclé par ailleurs.

Article 5

L'analyse que fait **Solidaires** de votre proposition est que l'intérêt à devenir IP se résumerait donc à un aspect exclusivement financier. Solidaires renouvelle donc sa demande d'examiner cette question dans sa globalité.

Pour **solidaires**, au vu des données chiffrées contenu dans les Bilans Sociaux de la DGCCRF le taux d'encadrement actuel n'est pas inférieur à celui qui était dans les années passées. Il irait même vers une légère augmentation.

Pour **solidaires si cette prime « prise de poste » devait être mise en place elle doit également l'être pour les A et les B. Leurs rémunérations sont bien moindres : + de 160 points séparent les rémunérations de début de carrière, soit environ 800 € /mois.** Autant dire un gouffre !!!

Article 6

Afin de mesurer les propositions qui seront faites au guichet unique (Direction du Budget + Fonction Publique), **solidaires** souhaite pouvoir en disposer. Ce plan de promotions C en B s'étalerait sur plusieurs années, du fait notamment que l'ensemble des collègues du corps des Adjoint-es de Contrôle ne remplissent pas les conditions statutaires pour être promu-es dans le grade de Contrôleur 2^{ème} classe.

A l'issue des promotions, nos collègues devront pouvoir conserver leurs fonctions actuelles s'ils-elle ne veulent pas faire des enquêtes.

Il y a besoin d'engagements plus précis afin que nous puissions évaluer plus clairement quelles pourraient être ces évolutions et le calendrier proposé.

Article à intégrer pour la catégorie B

Pour **solidaires** il est impensable de faire une impasse sur la catégorie B. C'est pourquoi, il est nécessaire d'augmenter les taux de promotion intra et inter catégorielle afin que les agent-es puissent avoir des évolutions de leur carrière.

Article 7

Concernant le bénéfice du concours pendant 3 ans, **solidaires** est prudent sur cette mesure, et souhaite si une décision est prise, qu'elle soit mise en place de manière expérimentale sur 3 ans afin de mesurer avantages et inconvénients.

D'autre part, pourquoi ne pas ouvrir cette possibilité aux lauréat-es des concours et promotions qui entraînent une mobilité ?

Pour ce qui est dénommé « élargissement du vivier » et pour l'aligner sur le statut des Attachés d'Administration de l'Etat, qui passe entre autre par une baisse de la condition statutaire pour accéder par concours au grade d'IP, **solidaires** est réservé. La condition actuelle, un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon, soit 6 ans 1/2 d'ancienneté à la DGCCRF est pour nous déjà une durée courte pour connaître les missions. Raccourcir cette condition irait à l'encontre de cette connaissance.

solidaires revendique toujours un grade de débouché qui permette à celles et ceux de nos collègues qui ne souhaitent pas faire de l'encadrement, mais sont passionné-es par l'exercice de nos missions et de l'intérêt pour l'ensemble de la population, de poursuivre une carrière d'enquêtrices et d'enquêteurs.

Article 8

solidaires demande la suppression de cet article.

Sur le 1^{er} §, c'est en premier lieu un début d'individualisation des rémunérations et donc une entrée dans le RIFSEEP ce que nous refusons. Ce n'est pas la peine selon nous d'aller donner des idées à la Fonction Publique et de leur rappeler la chose.

De plus, nous avons mesuré les dégâts de la prime Covid sur certaines équipes tant locales que nationales. Il n'est pas nécessaire de refaire la même erreur.

Sur le second §, il n'a, selon nous, rien à faire dans le protocole. En effet, nous n'en avons jamais parlé de part et d'autre de la table. Si l'administration veut toiletter son texte cela relève de son choix et **solidaires** considère que c'est de sa seule responsabilité.

Article 9

Il faudrait ajouter à la fin de la phrase : « tous les ans tant que l'une des mesures aura cours.

Mesures relatives aux catégories B

Aucun document ne nous ayant été envoyé... il est difficile de se prononcer sur les propositions de l'administration. Toutefois nous les avons reprises dans au passage supra du projet de protocole intitulé « Article à intégrer pour la catégorie B » entre les articles 6 et 7.